

Direction des Services Techniques  
GB/PG/HC/FD/AB

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N°ST 321-2024

### Portant autorisation d'ouverture d'un établissement Recevant du public de Type N de 4<sup>ème</sup> Catégorie « Restaurant L'OURSIN »

#### Le Maire de la Commune du Lavandou

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles R.123-1 à R.123-55,

**Vu** l'arrêté du 25 Juin 1980 modifié portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

**Vu** l'Arrêté du 22 Juin 1990 portant approbation des dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de 5<sup>ème</sup> catégorie.

**Vu** le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation, et modifiant le code de la construction et de l'habitation,

**Vu** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

**Vu** le Décret n°2007-1327 du 11 septembre 2007 relatif à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, modifiant le Code de la Construction et de l'Habitation et portant diverses dispositions relatives au Code de l'Urbanisme,

**Vu** le Procès-Verbal de la Visite de la Commission de Sécurité en date du 08 Juillet 2024,

**Vu** l'Avis Favorable émis par la Commission de Sécurité en date du 08 Juillet 2024,

**Considérant** que les travaux et aménagement prescrits par la Commission de Sécurité ont été réalisés conformément aux prescriptions en vigueur,

**Considérant** que les conditions de sécurité, d'accessibilité et d'accueil du public sont conformes aux exigences réglementaires pour un établissement recevant du public de type N de 4<sup>ème</sup> Catégorie.

## ARRETE

**Article 1 :** L'établissement, restaurant « L'OURSIN », 1 Avenue des 3 Dauphins, 83980 Le Lavandou, classé en 4<sup>ème</sup> catégorie de type N, est autorisé à ouvrir au public à compter du 08 juillet 2024.

**Article 2 :** Le Propriétaire et l'exploitant de l'établissement sont tenus de respecter et lever les prescriptions émises dans le Procès-verbal de Commission et sont également tenus de maintenir en état de fonctionnement les dispositifs de sécurité et d'accessibilité conformément aux réglementations en vigueur.

**Article 3 :** En cas de modification des installations ou des conditions d'exploitation de l'établissement, une nouvelle demande devra être adressée à la Commission de sécurité pour avis.

**Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon sis 5, rue Racine - 83000 TOULON – dans les 2 mois à compter de sa date de publication et de notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente décision pourra également, le cas échéant, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision dans le délai de 2 mois à compter de sa notification au bénéficiaire. Ce recours aura pour effet de prolonger le délai de recours contentieux de deux mois à compter soit de la décision expresse de rejet soit au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

**Article 5 :** Messieurs Le Directeur Général des Services, Le Directeur des Services Techniques, Le Chef de la Police Municipale, Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bormes-Les-Mimosas, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à SCCV HOTEL BY M008.

Fait au Lavandou, le 17 juillet 2024

Le Maire  
Gil Bernardi



*Le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*

*Notification faite à SCCV HOTEL BY M008 sous couvert de Mme Delphine ANDRE*

*Par LRAR N. 1 A 208 420 2176 6*

*En date du 18.07.2024*